

**RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION**

**Origine :** Demande de renseignements en date du 29 juin 2000

**Demandeur :** S.T.O.P. (Le Groupe STOP) et Stratégies énergétiques (S.É.)

---

**QUESTIONS COMMUNES À TOUS LES SERVICES INTERRUPTIBLES EXAMINÉS AU PRÉSENT DOSSIER**

**Question STOP-SÉ 14 -  
Association de clients de services interruptibles ("Agrégation")**

- i) SCGM accepterait-elle de laisser aux clients de ses services interruptibles l'option de s'associer dans l'achat de ces services ("agrégation")?
  - ii) Une telle option serait-elle envisagée dans le cadre du dégroupement tarifaire et de son informatisation à venir ?
  - iii) Si une telle option n'est pas envisagée par SCGM, veuillez en préciser les motifs.
- 

**Réponse**

- i) Il n'y a aucune proposition à ce sujet dans le présent dossier
- ii) Comme mentionné dans le dossier portant sur les conditions et modalités des services dégroupés, les associations de clients seront permises pour les composantes « M » marchandise, « C » compression, « T » transport et « É » équilibrage, mais non pour le « D » distribution.
- iii) Sans objet